

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 MARS 2014

LE 03 mars 2014 à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert FORGEARD, Maire.

Etaient présents : Robert FORGEARD, Jacky CRUCHET, Patrick BREBION, Laurent COEURET, Joël DEROUIN, Dominique DROUET, Georges BOURNEUF, Christelle LEBARBIER

Date de convocation : 26 février 2014

Date d'affichage des décisions : 10 mars 2014

Mr Jacky CRUCHET a été élu secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2014

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune, du service d'assainissement et du CCAS, par chapitres.

Monsieur le Maire se retire pour l'approbation des comptes administratifs par les membres du Conseil Municipal.

Mr Jacky CRUCHET fait procéder au vote des trois comptes administratifs.

1 – Compte Administratif de la commune 2013

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
COMPTE	INTITULE	CA 2013	COMPTE	INTITULE	CA 2013
011	Charges à caractère général	32 668,41	70	Produits de services	5 783,00
014	FNGIR	5 934,00	73	Impôts et Taxes	72 693,75
012	Charges de personnel	33 121,42	74	Dotations et Subventions	70 422,94
65	Autres charges de gestion	48 781,99	75	Autres produits de gestion	10 392,86
66	Charges financières	2 782,11	77	Produits exceptionnels	82 270,00
67	Charges exceptionnelles	0,00		TOTAL RECETTES	241 562,55
042	Opérations d'ordre	84 215,70			
	TOTAL DEPENSES	207 503,63			

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
COMPTE	INTITULE	CA 2013	COMPTE	INTITULE	CA 2013
16	Remboursement Emprunts	46 188,25	10	Dotations, Fonds divers	105 576,41
20	Immobilisations incorporelles	1 442,38	16	Emprunt	70 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 756,86	040	Opérations d'ordres	84 215,70
23	Immobilisations en cours	99 990,56		TOTAL RECETTES	259 792,11
	TOTAL DEPENSES	152 378,05			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2013.

2 – Compte Administratif du service assainissement 2013

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
COMPTE	INTITULE	CA 2013	COMPTE	INTITULE	CA 2013
11	Charges à caractère général	793,68	70	Produits de services	20 903,00
66	Charges financières	5 363,79	74	Subvention	3 526,09
042	Opérations d'ordres	13 816,78	77	Produits exceptionnels	153,67
	TOTAL DEPENSES	19 974,25	042	Opérations d'ordres	16 600,00
				TOTAL RECETTES	41 182,76

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
COMPTE	INTITULE	CA 2013	COMPTE	INTITULE	CA 2013
13	Subvention	16 600,00	10	Dotations, Fonds divers	1 627,12
16	Remboursement Emprunt	4 893,73	13	Subventions	58 800,00
	TOTAL DEPENSES	21 493,73	040	Opérations d'ordres	13 816,78
				TOTAL RECETTES	74 243,90

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'année 2013.

3 - Compte Administratif du CCAS 2013

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
COMPTE	INTITULE	CA 2013	COMPTE	INTITULE	CA 2013
012	Charges de Personnel	54,00	002	Excedent reporté	
	TOTAL DEPENSES	54,00		TOTAL RECETTES	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte administratif du CCAS de l'année 2013.

AFFECTATION DES RESULTATS 2013

1. Affectation du Résultat pour la commune

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 - COMMUNE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	241 562,55	RECETTES	259 792,11
DEPENSES	207 503,63	DEPENSES	152 378,05
RESULTAT	34 058,92	RESULTAT	107 414,06
REPORT 2012	53 734,00	REPORT DEFICIT 2012	-97 705,00
RESULTAT A AFFECTER	87 792,92	TOTAL	9 709,06
		EXCEDENT	9 709,06

1068 - Versement à la section d'investissement	16 000,00
002 - Excédent antérieur reporté	71 792,92

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, reporte en fonctionnement 71 792,92 € et verse à la section d'investissement 16 000 €.

2 – Affectation du Résultat pour le service Assainissement

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 - ASSAINISSEMENT			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	41 182,76	RECETTES	74 243,90
DEPENSES	19 974,25	DEPENSES	21 493,73
RESULTAT	21 208,51	RESULTAT	52 750,17
REPORT EXCEDENT 2012	1 627,12	REPORT DEFICIT 2012	-71 417,06
RESULTAT A AFFECTER	22 835,63	TOTAL	-18 666,89

1068 - Versement à la section d'investissement	18 700,00
002 - Excédent antérieur reporté	4 135,63

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, reporte en fonctionnement 4 135,63 € et verse à la section d'investissement 18 700 €.

3 – Affectation du Résultat pour le CCAS

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 - CCAS	
FONCTIONNEMENT	
RECETTES	0,00
DEPENSES	54,00
RESULTAT	-54,00
REPORT 2012	949,03
RESULTAT A AFFECTER	895,03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, reporte en fonctionnement 895,03 €

VOTE DES TAUX DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les bases d'imposition 2013 (les bases 2014 n'ayant pas été communiquées à ce jour), et à l'unanimité, décide d'augmenter de 1% les taxes directes locales pour l'année 2014, comme ci-dessous :

	2013	2014
Taxe habitation	20,86	21,07
Taxe foncière (bâti)	16,56	16,73
Taxe foncière (non bâti)	24,75	25,00
CFE (cotisation foncière des entreprises)	17,63	17,81

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A INSCRIRE AU BUDGET COMMUNE 2014

Ligue de défense des Animaux	96,60
Foyer socio éducatif du Collège de Bouloire	60
ADAPT (Arche de Saint Saturnin)	50
Comice agricole du canton de Bouloire	147
CF. BTP	50

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité adoptent la répartition des subventions communales comme ci-dessus.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs de la commune, du service d'assainissement et du CCAS par chapitres.

1. Budget primitif commune 2014

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
COMPTE	INTITULE	BP 2014	COMPTE	INTITULE	BP 2014
023	Virt section investissement	41 126,00	002	Excédent reporté	71 792,00
011	Charges à caractère général	76 100,00	70	Produits de services	5 250,00
014	FNGIR	6 100,00	73	Impôts et Taxes	72 000,00
012	Charges de Personnel	34 250,00	74	Dotations et Subventions	66 800,00
65	Autres Charges de gestion courante	45 800,00	75	Autres produits de gestion	10 000,00
66	Charges financières	4 200,00	TOTAL RECETTES		225 842,00
67	Charges exceptionnelles	50,00			
042	Opérations d'ordres	8 216,00			
022	Dépenses imprévues	10 000,00			
TOTAL DEPENSES		225 842,00			

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
COMPTE	INTITULE	BP 2014	COMPTE	INTITULE	BP 2014
16	Emprunt	16 700,00	021	Virt Section Fonctionnement	41 126,00
20	Immobilisations incorporelles	1 600,00	002	EXCEDENT ANTERIEUR	9 709,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	13	Subventions	26 800,00
23	Immobilisations en cours	86 451,00	16	Emprunt	700,00
TOTAL DEPENSES		109 751,00	040	Opérations d'ordres	8 216,00
			TOTAL RECETTES		109 751,00

2. Budget primitif assainissement 2014

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
COMPTE	INTITULE	BP 2014	COMPTE	INTITULE	BP 2014
023	Virt section investissement	12 354,00	002	EXCEDENT ANTERIEURS	4 135,00
11	Charges à caractère général	2 100,00	70	Produits de services	7 911,00
66	Charges financières	3 900,00	042	Opérations d'ordres	16 600,00
042	Opérations d'ordres	10 292,00	TOTAL RECETTES		28 646,00
TOTAL DEPENSES		28 646,00			

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
COMPTE	INTITULE	BP 2014	COMPTE	INTITULE	BP 2014
001	DEFICIT ANTERIEUR	18 667,00	021	Virt section fonctionnement	12 354,00
13	Subvention	16 600,00	10	Dotations, Fonds divers	18 700,00
16	Emprunt	5 111,00	040	Opérations d'ordres	10 292,00
23	Immobilisations en cours	968,00	TOTAL RECETTES		41 346,00
TOTAL DEPENSES		41 346,00			

3. Budget primitif CCAS 2014

DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	INTITULE	BP 2014	COMPTE	INTITULE	BP 2014
012 -	Charges de Personnel	100,00	002	Excedent reporté	895,03
65 -	Autres Charges de gestion	795,03	TOTAL		895,03
TOTAL		895,03			

PERSONNEL : INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ

La délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2014 concernant l'IAT, est erronée. Elle a été calculée pour la filière technique et administrative sans tenir compte de l'intercommunalité des agents. Il convient donc de l'annuler et de la rectifier, à savoir :

Pour la filière administrative, mise en place d'un régime d'IAT au taux de 4% soit une indemnité mensuelle de 64,20€ pour 15h semaine.

Pour la filière technique, réévaluation du régime IAT au taux de 5% soit une indemnité mensuelle de 187,21€, équivalent temps plein.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des présents, fixe l'enveloppe IAT 2014 à 3 016,92€.

ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES

En vue des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, le Conseil Municipal décide d'organiser les permanences du bureau de vote de la façon suivante :

23 mars 2014

8h / 10h30	10h30 / 13h	13h / 15h30	15h30 / 18h
Robert FORGEARD	Patrick BREBION	Jacky CRUCHET	Robert FORGEARD
Jacky CRUCHET	Joël DEROUIN	Christelle LEBARBIER	Patrick BREBION
Georges BOURNEUF	Dominique DROUET	Laurent COEURET	Dominique DROUET

30 mars 2014

8h / 10h30	10h30 / 13h	13h / 15h30	15h30 /18h
Robert FORGEARD	Patrick BREBION	Jacky CRUCHET	Robert FORGEARD
Jacky CRUCHET	Joël DEROUIN	Christelle LEBARBIER	Patrick BREBION
Georges BOURNEUF	Laurent COEURET	Georges BOURNEUF	Dominique DROUET

QUESTIONS DIVERSES

Liste électorale : Prix de la planche d'étiquettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des présents, fixe le prix de la planche d'étiquettes à 0,50€

Projet éolien

Le 5 février, les riverains concernés par le projet et les membres du Comité de suivi, se sont rendus au centre de maintenance de St Gilles et au parc éolien de la Nourais.

Une première campagne de mesure des sons a eu lieu en janvier 2014 en période hivernale (non végétative) la seconde aura lieu en période estivale (végétative) entre mai et juillet 2014.

Le prochain comité de suivi se tiendra le 4 juin 2014, avec la présentation des résultats principaux de l'étude acoustique, de l'étude des vents et de l'état initial de l'étude écologique.

Comice

L'Association du Comice, lors de sa dernière assemblée, a décidé de verser le solde de tout compte positif de 999,57€ au budget CCAS 2014. Mr CRUCHET, trésorier de l'Association, a remis ce jour ce montant.

SIVOS

Lors de la prochaine rentrée, en septembre, l'horaire de départ du car pour le retour de l'école pourrait être avancé à 15h50

La séance est levée à 22H55, après lecture de ce PV.

Ayant délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents.